



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PRET D'UNE
EXPOSITION "LES COUPOLES EN BETON
TRANSLUCIDE" AVEC L'ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE
PAYSAGE (ENSAP L)**

**DÉCISION N° AU-19-331
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP L) représentée par son Directeur, Monsieur François Andrieux et dont le siège social est situé 2 rue Verte - 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ, de prêter à titre gracieux l'exposition « Les coupoles en béton translucide » du jeudi 19 septembre 2019 inclus au mardi 24 septembre 2019 inclus (montage et démontage inclus), dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2019 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette proposition au regard de la programmation culturelle de la Ville de Vincennes pour 2019 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP L) représentée par son Directeur, Monsieur François Andrieux et dont le siège social est situé 2 rue Verte - 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ, pour le prêt à titre gracieux de l'exposition « Les coupoles en béton translucide » du jeudi 19 septembre 2019 inclus au mardi 24 septembre 2019 inclus (montage et démontage inclus), dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2019.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190910-lmc1H6596H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/09/2019 Date de Publication : 10/09/2019
